



## ASSEMBLÉE CITOYENNE

Samedi 2 décembre 2023  
9h – 14 h

On fait le **bilan** ensemble !



Les Assemblées Citoyennes du Conseil de Développement sont des **moments d'échanges ouverts à toutes et tous**. Elles permettent de **faire remonter de nouveaux sujets mis en avant par les habitantes et habitants, d'approfondir et de mettre en débat des thèmes de travail** identifiés par le Conseil de Développement ou encore de **rendre compte de ses travaux**.

Cette Assemblée Citoyenne constitue un temps de bilan des travaux du Conseil de Développement, depuis son installation il y a 2 ans. Elle a permis aux citoyens d'en savoir plus et de contribuer au débat, en prenant part au bilan de cette expérience démocratique et à la restitution des enseignements du Conseil de développement sur la thématique de la Métropole à vivre.

Après une plénière d'ouverture laissant largement la parole aux membres du conseil de Développement, les citoyens ont eu l'occasion de déambuler dans un forum citoyen pour découvrir les groupes de travail du Conseil de Développement et les messages-clés issus de leurs travaux sur la mobilité, l'aménagement et la densité de l'habitat, l'évolution des espaces publics et les enjeux de développement économique.



**UCLy, Campus Carnot, Lyon 2<sup>e</sup>**

**En présence de :**

**Laurence BOFFET**, Vice-présidente de la Métropole de Lyon Participation et initiatives citoyennes

**Fabien BAGNON**, Vice-Président de la Métropole Voirie et Mobilités actives

**Emeline BAUME**, Vice-Présidente de la Métropole Économie, emploi...



**Jean-Charles KOHLHASS**, Vice-président de la Métropole de Lyon et de SYTRAL Mobilités

**Renaud PAYRE**, Vice-Président de la Métropole- Habitat, Logement social et Politique de la ville

**Béatrice VESSILLER**, Vice-Présidente de la Métropole Urbanisme et cadre de vie



**137 participants** (hors équipe organisatrice)



MÉTROPOLE

GRAND LYON

## Plénière d'ouverture

L'Assemblée citoyenne s'est ouverte par une introduction qui a rappelé son objectif de restitution des travaux du Conseil de développement. [Une vidéo a ensuite mis en lumière les 2 ans de la nouvelle formule du Conseil de développement, ses travaux, enseignements et apports.](#)

### Un projet d'expérimentation du CdD

**Laurence Boffet** est brièvement revenue sur la définition réglementaire des Conseils de développement : il s'agit d'instances pérennes de représentation de la société civile, obligatoires pour les intercommunalités de plus de 50 000 habitants. Si leur caractère obligatoire prévaut, leurs modalités de mise en œuvre restent libres. C'est ainsi que la Métropole de Lyon a fait le choix d'une logique d'expérimentation à l'occasion du renouvellement du Conseil de développement en 2021.

Deux objectifs ont guidé les réflexions autour de sa structuration :

- Le **maintien de l'intégration de la société civile**, à savoir des citoyens organisés en collectifs, associations... Pour ce faire, 45 membres d'instances de participation citoyenne, d'associations, d'acteurs économiques ont été retenus pour faire partie du comité d'organisation.
- **L'élargissement à des citoyens « lambdas », représentatifs de la diversité du territoire** en matière de lieu de vie, de catégorie socio-professionnelle... Pour ce faire, 45 citoyens tirés au sort parmi une liste de volontaires ont été retenus.

Conciliant ces deux objectifs, le CdD doit ainsi constituer un lieu de débat, où cohabitent de nombreuses réalités. Il s'agissait également de faciliter une interpellation directe des élus.

Ses membres ont été libres de définir leur fonctionnement : constitution d'un conseil d'organisation, d'un bureau, etc.

Afin d'élargir encore le cercle du Conseil de développement, des Assemblées citoyennes ouvertes à tous ont été organisées, permettant de toucher le plus grand nombre.

### Échange autour de témoignages de membres du CdD sur leur expérience

3 membres du CdD ont pris place pour partager leur expérience au sein de cette instance tout au long de ces 2 années : **Ali Saber**, **Fabienne Chamoulaud**, **Alain Collon**.

**Elies Ben Azib**, ancien directeur de l'Alliance citoyenne à Grenoble, et directeur actuel du Centre social La Garde à Marseille, ainsi que **Laurence Boffet**, Vice-présidente de la Métropole de Lyon Participation et initiatives citoyennes, ont réagi aux différentes interventions et apporté leurs éclairages.



## Partage d'expérience et mise en perspective de l'expérimentation du CdD menée depuis 2 ans

### ▪ Une expérience qui constitue un engagement individuel comme collectif



Pour **Ali Saber**, la 1<sup>ère</sup> Assemblée citoyenne de novembre 2021 a été un véritable élément déclencheur. Sa rencontre avec les élus et citoyens et la volonté d'occuper une posture active, dynamique l'ont incité à intégrer le Conseil de développement.

Ces deux années lui ont permis de se développer au niveau personnel, bien qu'il s'agisse avant tout d'une aventure humaine collective, qui lui a permis d'échanger avec des citoyens de tous horizons : territoires, professions, catégories sociales... Par ailleurs, la vive implication des services de la Métropole lui a permis de découvrir de nouvelles méthodologies et outils. Pour finir, le CdD lui a apporté une meilleure connaissance des démarches participatives menées par la Métropole auxquelles il a pu participer.

**Fabienne Chamoulaud** a, quant à elle, estimé qu'il pouvait être intéressant d'approfondir son engagement en allant au-delà de son quartier et de sa ville. Elle a été séduite par l'opportunité de participer à des échanges constructifs et bienveillants autour des problèmes de bien-être des citoyens. Au fur et à mesure, elle a constaté une montée en compétences, et notamment par le biais de sa participation à de nombreuses concertations. Elle considère cette montée en compétences importante pour la prise de décision éclairée. Aujourd'hui, elle se montre optimiste quant à l'intégration des préoccupations citoyennes aux décisions de la Métropole.



**Elies Ben Azib** a réagi à ces premiers retours d'expérience de membres du CdD, en ajoutant qu'il existait plusieurs façons de participer à la vie publique et institutionnelle. Le CdD est un dispositif qui émane de la Métropole. En miroir, il a partagé une anecdote concernant une expérience menée à Grenoble, au sein d'une association qui visait à interpeller les collectivités sur les préoccupations et besoins des habitants. Pendant des semaines et mois, l'association a réalisé du porte-à-porte pour rencontrer des centaines de citoyens, et recueillir leurs préoccupations, qui concernaient essentiellement des problèmes d'ascenseurs dans leurs copropriétés. Après le recueil de toutes ces revendications, Elies Ben Azib s'est questionné sur la manière de passer d'une insatisfaction personnelle à une action collective. Après interpellation et inaction du bailleur social, l'association s'est réunie pour mener une action originale au siège du bailleur, avec la présence de médias. Suite à cette action, le directeur de l'agence a rencontré la

délégation d'habitants et entamé un processus de négociation autour de la solution à apporter. Aujourd'hui, ces ascenseurs ont tous été remplacés. Il est ainsi important de valoriser l'expertise d'usage des habitants mais aussi de faire nombre pour peser sur la décision.



**Laurence Boffet** a poursuivi en arguant que la démocratie ne peut être uniquement institutionnelle. La Ve République est aussi fondée sur la puissance de corps sociaux intermédiaires : syndicats, associations, acteurs économiques... Or, aujourd'hui, la société évolue et les corps intermédiaires sont affaiblis, de même que les partis politiques. Pour cause, la société se morcelle, et a du mal à faire collectif. Ainsi, il existe aujourd'hui des débats sur la qualité de la démocratie participative dans sa globalité, et les dispositifs comme le CdD, du fait de sa forme ancienne, ne sont pas forcément adaptés à ces changements. Malgré tout, ils constituent des « contenants » intéressants



## Assemblée citoyenne : On fait le bilan ensemble !

pour l'investissement des citoyens, permettant de faire remonter les préoccupations citoyennes et les faire participer aux

priorisations politiques même si leurs formes doivent aujourd'hui évoluer.

### ▪ *Un lien profond avec les citoyens*

Tout au long de ces deux années, le CdD a offert plusieurs niveaux de participation aux citoyens : comité d'organisation, bureau, assemblée citoyenne... Il a recueilli la parole des citoyens en allant à la rencontre de ces derniers, par le biais de nombreux formats inventifs et innovants.



Selon **Alain Collon** aller à la rencontre des citoyens (et particulièrement ceux qui ne s'expriment pas) est primordial, et constituer leur relai est l'un des rôles-clés du CdD. En effet, il a constaté que beaucoup de citoyens ne sont pas informés, équipés ou n'ont pas le temps de participer à des concertations. Au final, une véritable vision citoyenne collective a émergé sur plusieurs sujets (transition, égalitarisme, redistribution), et parfois en contradiction avec les perceptions des élus. Pour renforcer la représentation de tous, la diversité des membres du CdD doit être consolidée, et notamment en matière de catégories socio-professionnelles. Par ailleurs, les concertations actuelles sont nécessaires mais insuffisantes pour recueillir la participation de tous.



Pour **Elies Ben Azib**, les citoyens ont intérêt à se saisir des instances comme le CdD, et les institutions ont intérêt à ce que les citoyens s'en saisissent également. Malgré tout, on observe des biais, et un phénomène de reproduction sociale, ce sont toujours les mêmes participants qui s'y présentent. Ainsi, il se questionne sur la possibilité qu'il y aurait pu avoir, avant le lancement de la première Assemblée citoyenne, de déployer des agents sur le terrain pour aller à la rencontre des citoyens dans leurs quartiers et lieux de vie. Cette dimension d'aller-vers se travaille, elle nécessite de la formation à l'écoute active, à la mobilisation... au sein des collectivités. Bien réalisée, elle permet de créer une « brèche » de participation, un espace de dialogue pour refaire société ensemble.

Enfin, pour inciter à la participation de tout un chacun, l'institution doit pouvoir offrir des perspectives de réponse aux citoyens, et travailler sur le long terme à la résolution de leurs insatisfactions.



Pour **Laurence Boffet**, l'inclusion de tous, et notamment des plus éloignés du jeu démocratique est un combat perpétuel. Pour cela, la Métropole a multiplié les démarches, et modalités de participation (plateforme, jeux, visites, porte à porte, budget participatif des collègues).

Preuve de l'intérêt de cette diversification, on compte au total près de 18 000 inscrits à la plateforme participative, où l'investissement des jeunes, des 30-50 ans et des femmes est plus important que dans les temps présentiels de concertation.



■ Un CdD positionné entre sphère civique et institutionnelle



Selon **Alain Collon**, le CdD, en tant qu'instance « apaisante » a un rôle important d'interpellation auprès de la Métropole et de ses élus : il constitue un véritable espace de discussion entre la sphère civique et institutionnelle. Toutefois, il estime que le CdD et l'ensemble des instances citoyennes gagneraient à être plus structurées. Elles peuvent constituer des formes d'opposition constructives et ainsi prendre une place plus importante au cœur de la démocratie représentative. Par ailleurs, les instances citoyennes transcendent les mandats, et s'élèvent au-delà des temps politiques en jouant un rôle de liant pour avancer dans l'intérêt général.

Pour renforcer le rôle du CdD en tant qu'interface entre collectivités et citoyens, 3 suggestions ont été émises par ses membres :

- Renforcer le lien entre le CdD et les institutions, dans une approche contributive
- Mettre en place un droit de suivi, permettant de mesurer le réel niveau d'écoute et l'impact des contributions citoyennes
- Participer aux évaluations des politiques publiques

## Temps d'échanges avec la salle



Un participant a souligné l'absence de lien entre le CdD, l'échelon communal, les intercommunalités, ou même les Conférences territoriales des maires (CTM).

**Alain Collon** a répondu en ajoutant que le CdD avait été constitué en prenant en compte la diversité territoriale, et qu'il avait été difficile de faire le lien avec les communes, chaque échelon bénéficiant de ses propres instances citoyennes.

**Laurence Boffet** a ajouté que la question était pertinente à plusieurs points de vue. Premièrement, du point de vue du CdD, la Métropole a eu des échanges avec plusieurs communes, qui possèdent en effet leurs instances. Certaines ont accepté que le CdD puisse s'appuyer dessus, tandis que d'autres l'ont refusé. Depuis que la Métropole intervient en tant que Collectivité de plein exercice (changement de statut avec une élection directe de ses élus par les citoyens), cette articulation avec les autres échelles est difficile, l'enjeu est donc de dépasser les clivages politiques par des espaces de dialogue citoyens.



Un participant, membre du Comité d'organisation, regrette que seuls les aspects positifs du CdD soient mis en avant lors de cette Assemblée de restitution, et que certaines problématiques aient été occultées. Parmi ces problématiques, l'essoufflement de la mobilisation des membres ce qui relativise la dynamique impulsée par le CdD.

D'autre part, ce participant se positionne en opposition aux modalités de travail retenues, à savoir 4 groupes de travail, en silos, qui ont produit des rapports dont l'utilité peut être questionnée. Il propose une forme plus souple d'interpellation des élus, en amont et en aval des Conseils métropolitains.

**Leyla Bendridi**, également membre du Comité d'organisation, partage le constat d'essoufflement de la mobilisation. Il est difficile de mobiliser sur la durée un groupe de citoyens. Des formes sont à trouver pour fidéliser les membres. Néanmoins, elle considère que l'enjeu des rapports réalisés par chacun des



## Assemblée Citoyenne : On fait le bilan ensemble !

groupes est de faire remonter le vécu ou les insatisfactions des habitants sur les différentes thématiques et non de se substituer à l'expertise technique de la Métropole. Il s'agit de pointer ce que les élus et les services ne voient pas lorsqu'ils mettent en place leurs politiques.

**Laurence Boffet** partage les difficultés de fidélisation dans les instances citoyennes, et interroge leur forme. Quant aux modalités de travail, elle ajoute que les formes interpellatives sont intéressantes, et particulièrement pour la société civile, et les citoyens organisés.

**Elies Ben Azib** se questionne quant à lui sur les freins à la participation. Si certains élus considèrent la participation des citoyens comme une fin en soi, ces derniers veulent (surtout) être entendus. Il réside donc un enjeu de s'engager auprès des citoyens qui donnent de leurs temps pour faire fonctionner la démocratie et la société, et de travailler avec eux. Il donne l'exemple du dispositif d'interpellation pétitionnaire existant à Grenoble, qui déclenche un rendez-vous avec les élus en charge du dossier et les services compétents. Grenoble parvient ainsi à donner un horizon de réponse à ceux qui s'engagent, et on constate une meilleure participation et un meilleur investissement des jeunes dans les espaces de pouvoir.



Un participant pointe la multiplication des instances et démarches de participation citoyenne, et dénonce un « millefeuille participatif » qui tend à perdre les citoyens. Selon lui, une simplification est nécessaire, ainsi qu'une meilleure articulation entre échelons pour faciliter la participation citoyenne.

**Laurence Boffet** répond que c'est aux élus et administrations (Métropole, communes), qui travaillent aujourd'hui en silos, de trouver des réponses politiques pour simplifier les choses, et ce malgré des divergences politiques. Les collectivités devraient être organisées pour que les habitants ne perçoivent pas cette complexité administrative.

Concernant la participation citoyenne, de nouvelles instances démocratiques apparaissent (fruits du processus législatif et des volontés), tandis que d'autres, plus anciennes, persistent malgré l'évolution de la société. Elle ne considère pas cette multiplication des instances et démarches de participation comme problématique, car le territoire est grand, de nombreux sujets sont traités, y compris de grands projets (relatifs à la mobilité, au logement...).



Une participante se questionne sur l'intégration des services de la Métropole tout au long des travaux des groupes de travail.

**Alain Collon** répond que les groupes de travail ont rencontré les services, mais insuffisamment. Toutefois, un mode de collaboration est à rechercher avec eux pour faire passer des messages et des propositions.



Plusieurs participants s'interrogent sur le renouvellement d'une partie du CdD, et de la prise en compte de l'enjeu de diversification de ses membres, pour assurer une bonne représentation de la diversité des citoyens. Cela questionne à la fois le recrutement (sensibilisation, communication, ouverture), mais aussi la structuration du CdD en elle-même.

**Laurence Boffet** répond que la Métropole travaille sur ces questions, dans le respect des contraintes dictées par la loi. S'agissant du tirage au sort des citoyens volontaires : il a déjà été pratiqué par la Métropole mais sur des démarches ponctuelles, comme les panels citoyens, et ne paraît peut-être pas nécessairement adapté aux instances pérennes.



Toutefois, le CdD souffre effectivement d'un manque de représentation de certains publics : les jeunes, ceux qui sont moins à l'aise avec l'exercice... Si la diversité est recherchée, elle passe également par la représentation des corps intermédiaires, qui constituent un pan important de la vitalité démocratique du territoire, et permettent une forme de représentation de tous.

En parallèle, les membres qui souhaitent rester pourraient en avoir la possibilité. Avec plus d'agents et de moyens, la Métropole pourrait fournir un effort plus important et financer de nouvelles formes de mobilisation mais il s'agit de faire au mieux avec les contraintes et les moyens mobilisables.

À la suite de ce premier temps de plénière, les participants ont eu l'occasion de déambuler dans un forum citoyen, où chacun des groupes de travail a présenté son travail et ses messages-clés, avant de discuter avec les participants autour de ces derniers et d'interpeller les élus.

## Restitution des travaux du Conseil de développement sur la Métropole à Vivre

**Leyla Bendridi**, **Henri Jacot**, et **Françoise Pelorce** du Conseil de développement ont présenté la démarche de travail suivie sur la thématique de la Métropole à Vivre au cours des deux dernières années. Cette présentation constituait une invitation aux participants de rejoindre le 2<sup>e</sup> temps de l'Assemblée sous la forme d'un forum citoyen permettant de débattre autour de ces travaux.

### La démarche de travail du CdD

**Leyla Bendridi** a introduit la séquence en rappelant comment s'étaient constitué le cycle « Métropole à vivre » et les différents groupes de travail.

Le 20 novembre 2021, une première Assemblée citoyenne a inauguré le Conseil de développement dans son format renouvelé, dont l'objectif était de créer un espace de débat citoyen de qualité, et un outil d'interpellation des élus avec des personnes d'horizons divers. Cette assemblée citoyenne ouverte à tous a permis l'émergence des préoccupations citoyennes et vu naître de premières réflexions. Tout le monde a pu donner ses sujets d'insatisfaction, ensuite classés, et priorisés en 5 thématiques : **l'aménagement** (logement et inclusivité, l'accessibilité, l'urbanisme, les enjeux environnementaux), **les mobilités** (sécurité des usagers, sûreté, multimodalités), **les solidarités et lutte contre les inégalités**, **l'économie**, **la transition écologique et la justice sociale** (incluant le lien avec la biodiversité et la nature en ville). Ces sujets ont ensuite été regroupés sous le grand thème « métropole à vivre », et précisés lors de la 2<sup>ème</sup> assemblée citoyenne, en mars 2022.

Les **groupes de travail thématiques** ont ainsi été formalisés à cette occasion : un groupe « Densité Habitat », un groupe « Mobilité », et un groupe « Espaces publics ». Chacun de ces groupes a conçu sa problématique, sa lettre de mission, et des actions répondant à la triple-vocation du CdD telle que la 1<sup>ère</sup> assemblée l'avait définie.

- Révélateur : mettre en avant des signaux faibles, interpeller les élus faire de la veille sur les futurs sujets importants pour la Métropole
- Médiateur : faire vivre le débat public métropolitain, travailler sur des controverses pour un débat apaisé
- Porte-voix : interpeller sur des sujets insuffisamment pris en compte

Enfin, un groupe de préfiguration s'est construit autour des questions de l'économie, avec pour objectif de réaliser un travail préparatoire permettant de préciser une problématique à traiter, et proposant une lettre de mission prévisionnelle, pour le prochain mandat du CdD.



## Les enseignements transversaux issus des 4 groupes de travail

**Henri Jacot** a poursuivi en présentant les enseignements et messages-clés transversaux à l'ensemble des groupes de travail. Le CdD partage une vision globale des grandes mutations que la Métropole doit affronter, et les transitions qu'elle doit enclencher de manière systématique pour d'une part assurer la qualité de vie des Métropolitains, et d'autre part le développement économique du territoire.

### Pour aller plus loin...

Le rapport d'activité du Conseil de développement présente ces grands enseignements issus de la synthèse des conclusions de ses groupes de travail.

Les aspirations des ménages à une meilleure qualité de vie constituent le premier moteur qui commande les dynamiques territoriales (choix d'habitation, espace publics...). Ce sujet sensible est source de contradictions car les habitantes et habitants « veulent tout partout » tout en souhaitant être préservés de certains effets du développement et des dynamiques territoriales.

En arrière-fond, le sujet du développement économique conditionne beaucoup les évolutions et structurations du territoire, à l'instar des mobilités. Cela invite à se questionner sur le modèle économique à privilégier, et arbitrer deux positions ambivalentes : la promotion d'un développement équilibré sur le territoire ou la mise à l'arrêt de tout développement. La recherche d'un équilibre entre l'enjeu de développement économique et les enjeux écologiques et sociaux est largement plébiscitée par les citoyens.

**Françoise Pelorce** a quant à elle souligné la vision commune des groupes au sujet du bien-vivre, qui intègre les grands défis du siècle (changement climatique, défis environnementaux, de santé publique, inégalités sociales), questionne nos modes de vie et notre manière de concevoir la Ville. La Métropole à Vivre du 21<sup>e</sup> siècle doit intégrer ces défis tout en offrant la qualité de vie pour toutes et tous. Cela passe d'abord par une demande d'apaisement : du rythme de vie, de la ville, des rapports sociaux, questionnant l'aménagement urbain et les pratiques et comportements individuels.

Outre cette notion d'apaisement, la demande de proximité et d'ancrage aux territoires a été fortement exprimée dans tous les territoires, avec une vie qui s'ancre, dans toutes ses dimensions, dans le local.

Enfin, si le vivre-ensemble et la diversité sociale ont été fortement portés par certains groupes de travail, ils apparaissent néanmoins moins partagés, selon les territoires. Ainsi, la question de la justice sociale comme finalité partagée mais aussi condition incontournable pour permettre de relever les enjeux de la Métropole à Vivre a été mise en avant de manière transversale aux différents groupes de travail. Toutefois, l'attachement majoritairement affirmé à son territoire de vie révèle une ambivalence entre vivre-ensemble et repli sur soi, avec un risque de réflexions « NIMBY » (Pas en bas de chez moi).

En conclusion, le Conseil de développement a questionné les manières de voir et concevoir le territoire, et pointent trois enjeux-clés dans la vision commune esquissée :

- La nécessaire participation des habitants et acteurs dans la conception des projets et des politiques publiques
- La cohérence globale des politiques, y compris dans le temps long
- L'application et la continuité de l'action publique à grande échelle





## Forum Citoyen : Atelier « Mobilités »



Animateur

Olivier Mérelle



Membres du CDD

Nicolas-Denis Rémy  
Clément Roupioz



Elus

Jean-Charles Kohlhaas et  
Fabien Bagnon

**Nicolas-Denis** et **Clément** ont accueilli les participantes et participants en rappelant comment le groupe a travaillé. Il a notamment adopté un rôle d'intermédiaire entre les expressions citoyennes, recueillies à l'occasion des concertations ou de réunions locales (conseils de quartier...), et les élus.

Dans le contexte de la mise en place de la ZFE, le groupe souligne **l'importance d'accompagner** les changements de comportements **plutôt que de les contraindre**. De manière globale, le groupe invite à prendre davantage en compte les **aspects socio-économiques et démographiques** dans les décisions sur ce sujet pour réussir la transition vers des mobilités plus durables. Il insiste également sur l'importance de développer les offres alternatives à la voiture, notamment dans le cadre du Plan de Mobilité en cours d'élaboration.

Les échanges avec les participants et les élus ont permis d'aborder globalement les 2 sujets proposés par le groupe sur l'acceptabilité de la ZFE et sur le Plan de Mobilité. De manière synthétique, les points suivants peuvent être retenus :

### L'importance de l'information et de l'accompagnement

Au regard des retours des citoyens, **Nicolas-Denis** indique que le groupe de travail du CdD a été marqué par le caractère mal connu et mal compris de la ZFE. S'il souligne que des solutions sont prévues par la Métropole, en particulier avec l'ouverture d'une Agence des Mobilités, celles-ci restent encore trop peu connues.

En réaction, une participante souligne que pour pallier le manque de notoriété de l'Agence des Mobilités et des dispositifs de la Métropole, il serait nécessaire de prévoir des **points d'information plus diffus et dans des lieux publics déjà connus** et fréquentés par les habitants, comme les bibliothèques, par exemple.

**Jean-Charles Kohlhaas** précise que l'Agence des Mobilités propose des rendez-vous à distance ou par téléphone mais aussi des rencontres « hors les murs » avec des permanences dans des mairies, des CCAS...

A l'heure actuelle, il s'avère que peu de personnes sont encore directement concernées par les interdictions liées à la ZFE (8 000 véhicules sur les 750 000 véhicules circulant dans la métropole). On peut s'attendre à une hausse des rendez-vous et de la notoriété de l'agence lorsque davantage de ménages seront concernés.

**Fabien Bagnon** complète en soulignant que le sujet de l'accompagnement est central et que c'est bien pour y répondre que l'Agence des mobilités a été créée. Sa couverture territoriale doit effectivement être augmentée : à moyen terme, il y aura besoin de développer d'autres agences.



### L'enjeu sensible des conflits d'usage

La question des conflits d'usage, notamment entre les **piétons et les vélos**, a occupé une part importante des échanges traduisant la sensibilité de cette problématique pour les participants. Pour eux, l'enjeu est notamment de **ne pas négliger le piéton** dans l'évolution des mobilités. Un participant témoigne ainsi se sentir obliger de « véhiculer » ses enfants sur de petites distances autour de chez lui car les conditions de déplacement à pied ne sont pas réunies.

Plusieurs ont ainsi pointé **un problème de civisme et de comportements**. Si certains ont visé plus particulièrement les cyclistes, d'autres soulignent un non-respect généralisé du code de la route. La sensibilisation doit être renforcée mais aussi les contrôles de police.

La **question des aménagements** a également été levée avec des situations où la place de chacun dans l'espace public n'est pas lisiblement établie. Un participant témoigne, par exemple, que dans certains arrondissements, des pistes vélo sont vertes, ce qui permet de bien les voir.

Plus globalement, la situation semble s'être dégradée lors de la sortie de la période « COVID » et le fort développement du vélo qui s'en est suivi : le constat est que **les infrastructures cyclables n'ont pas suivi ce développement rapide**.

**Fabien Bagnon** confirme qu'il s'agit bien également d'une question de partage de l'espace public. Ce dernier est contraint et il y a encore beaucoup de résistances quand il s'agit de prendre de la place aux voitures pour permettre de bonnes conditions de déplacement aux autres usagers.

Il s'agit également d'un problème de comportement avec une vraie difficulté à les faire évoluer. La Métropole va lancer une campagne de communication dès décembre sur le « respect du code de la route et de l'autre usager » pour inciter à des pratiques plus respectueuses.

### L'interpellation du Conseil de Développement concernant la ZFE : impacts sociaux et perspectives à moyen terme ?

**Nicolas-Denis** rappelle qu'en mars 2022, le Conseil de Développement a interpellé la Métropole à l'occasion d'un Conseil Métropolitain. Il fléchait les **enjeux sociaux** et appelait à un meilleur **accompagnement des changements de mobilité**. Il demande ainsi aux Vice-Présidents présents comment ils ont compris ce message et comment voient-ils la ZFE à horizon 2030.

Dans les échanges, un participant insiste également sur le « **risque social** » que la ZFE représente pour les personnes dépendantes de leur voiture parce qu'elles n'ont pas d'autres solutions. Un autre souligne **l'iniquité sociale** du dispositif qui pénalise d'abord les voitures les plus anciennes, souvent détenues par des personnes moins aisées, alors que les ménages riches pourront continuer de circuler, y compris avec des grosses voitures dont le coût environnemental est important. Il interroge la possibilité d'une **taxation selon la taille des véhicules**.

Plus largement, pour un autre participant, la question des restrictions de circulation pose une question de morale politique avec l'impression que des **efforts sont demandés à tous alors que les décideurs ne sont pas exemplaires** (à l'image de la coupe du monde au Qatar ou de la COP à Dubaï).

**Jean-Charles Kohlhaas** rappelle l'origine de la ZFE qui est d'abord **un projet de l'État** mais avec très peu de portage et de communication à l'échelle nationale.

Il faut s'attendre à ce que les recommandations soient encore **plus drastiques d'ici 2030** car des agglomérations comme Paris et Lyon n'atteindront pas les objectifs de qualité de l'air fixés. C'est 1 000 habitants qui meurent chaque année de la pollution de l'air sur le territoire. Cela nécessitera



d'augmenter les restrictions, notamment vis-à-vis des véhicules diesel sur le périmètre central de la ZFE.

Plus largement, sur les objectifs à atteindre, **Jean-Charles Kohlhaas** a eu l'occasion de rappeler dans les échanges qu'au regard du dérèglement climatique, la **stratégie nationale** portée par l'État, prévoit une **division par 2 des kilomètres parcourus** en voiture d'ici 2040. Les territoires denses et urbains, comme la Métropole de Lyon, sont en première ligne pour contribuer à cet objectif national : cela revient à viser une baisse de 70 % de l'usage de la voiture en moyenne à l'échelle globale de la Métropole et donc 85 % ou 90 % pour ses communes les plus denses.

**Fabien Bagnon** a également pu insister sur l'intérêt plus large à limiter la place de la voiture qui occupe 70 % de l'espace public pour 40 % des déplacements.

## Une réduction de la voiture... à condition de proposer des alternatives

### ▪ Un « choc d'offres alternatives » par le développement des transports collectifs

Dans leurs introductions, **Nicolas-Denis** et **Clément** soulignent l'importance des enjeux, notamment de santé publique, qui ont conduit à la ZFE et plus globalement à la nécessité de réduire la place de la voiture mais aussi de développer, dans le même temps, les transports en commun.

En réaction, plusieurs participants soulignent le **manque d'alternatives crédibles** à la voiture individuelle. Sont notamment pointées par les participants, la **faiblesse de l'offre de transports collectifs** dans certains territoires, des **fréquences trop faibles** (notamment en heures creuses), des **amplitudes trop réduites** (par exemple, pour prendre un train tôt).

**Nicolas-Denis** complète ces interventions en soulignant le **manque de chauffeurs pour faire fonctionner le réseau TCL** qui réduit l'offre réellement proposée ces derniers mois. Une autre participante questionne, à ce propos, les conditions de travail des chauffeurs, notamment la nuit et le week-end.

Il note également un **problème de sécurité dans les parkings-relais**, avec des dégradations sur les véhicules, qui dissuadent les gens de laisser leur voiture pour prendre les transports collectifs.

Un participant s'inquiète également **des effets « d'allotissement » du réseau TCL** entre plusieurs prestataires qui pourrait désorganiser le bon fonctionnement du réseau.

Enfin, un participant souligne que le **recours aux véhicules électriques n'est pas une bonne solution** d'un point environnemental et que cela ne résout pas le problème de la place de la voiture en ville. La promotion de la voiture électrique lui apparaît davantage comme un moyen de relancer l'industrie automobile.

**Jean-Charles Kohlhaas** partage l'importance de développer l'offre, notamment de transports collectifs, même si Lyon a déjà un bon réseau, en comparaison de Marseille, par exemple.

**Fabien Bagnon** complète en soulignant que cela se concrétise, depuis le début du mandat, pour un **doublement des investissements** en faveur des transports collectifs. Mais ces réalisations ne se verront qu'en fin de mandat (nouveaux tramways, nouvelles lignes de bus rapides). C'est pareil pour les aménagements cyclables.

**Jean-Charles Kohlhaas** indique aussi que les **moyens de la collectivité ne sont pas infinis** et que d'autres sujets, notamment sociaux ou encore la politique logement, ont également des besoins



importants. La collectivité est ainsi obligée de faire des arbitrages, d'autant plus dans le contexte d'une diminution des recettes liées à la crise de l'immobilier.

Concernant les difficultés de **recrutement des chauffeurs**, c'est en effet un vrai enjeu même si la situation s'améliore. Les conducteurs TCL sont déjà payés plus que le SMIC et bénéficient de primes pour les soirées et les week-ends.

Concernant **l'allotissement des marchés** pour l'exploitation du réseau TCL, Jean-Charles Kohlhaas indique que le réseau est déjà alloti en 8 lots et que le projet est d'en ajouter un 9<sup>e</sup>. Il souligne également que cette approche permet de récupérer certaines activités d'exploitation en gestion publique directe à travers une société publique qui va être constituée. Il n'y a pas de craintes à avoir sur le fonctionnement du réseau et, à quelques exceptions près, l'ensemble des salariés des TCL ne s'y opposent pas.

▪ *La structuration trop centralisée des réseaux de transport*

Un participant pointe également le problème d'une **trop grande centralisation des réseaux de transport**, construit en étoile à partir du centre de la Métropole, et limitant ainsi les possibilités pour des échanges de périphérie à périphérie. Il constate que cette erreur se reproduit avec la Voies Lyonnaises dont le réseau est structuré suivant la même logique centrée vers Lyon.

**Fabien Bagnon** explique que le réseau viaire est en effet organisé en « radial » ce qui contraint la structuration du réseau des Voies Lyonnaises qui s'appuie sur la voirie existante. Mais cet enjeu de trouver des itinéraires davantage décentralisés a bien été identifié. La Voie Lyonnaise 5 constituera d'ailleurs une rocade cyclable.

▪ *Une désynchronisation entre les limitations de circulation et le développement des alternatives*

Pour des participants, il y a ainsi un **problème de calendrier en mettant en place des restrictions avant que l'offre de transports collectifs ne soit réellement développée**. Un « choc d'offre » est nécessaire et il faut accepter de prendre le temps de le développer plutôt que d'« interdire tout de suite ». Sans cela, les habitants sont pénalisés et les **voiries se retrouvent saturées**.

**Fabien Bagnon** met en évidence que beaucoup de projets sont menés simultanément pour proposer des alternatives avec une phase de travaux importants. Cette **période de transition est en effet compliquée** mais il faut la mener pour répondre aux besoins dans un contexte d'urgence.

Sur l'impact sur les circulations, **Jean-Charles Kohlhaas** souligne que les travaux de recherche démontrent que les voiries finissent toujours par être **saturées**. Il y a un enjeu à mener simultanément le développement des offres alternatives et la réduction de la voiture pour que les offres nouvelles soient utilisées.



▪ *La question de la gratuité des transports collectifs pour inciter au changement*

Un participant s'interroge pourquoi la Métropole de Lyon n'expérimente pas la gratuité pour favoriser le recours aux transports en commun comme le font des agglomérations comme Montpellier et Rouen.

Un autre participant souligne que la gratuité n'est pas adaptée aux plus grands réseaux au regard du coût des infrastructures à financer. Lyon et Paris, par exemple, ne s'y prêtent pas.

**Jean-Charles Kohlhaas** indique qu'une seule métropole a mis en place la gratuité de ses transports collectifs : Dunkerque. Montpellier va y passer au 1<sup>er</sup> janvier 2024 mais cela concernera uniquement les habitants de la Métropole et non ceux de l'aire urbaine, ce qui ne va pas sans poser de question.

Or, d'après lui, la gratuité n'a pas d'effet sur le report modal car la voiture coûte 5 à 10 fois plus cher que les transports collectifs, ce qui montre que le **coût n'est pas un critère d'attractivité** pour la majorité des usagers. Par ailleurs, il souligne que la Métropole et SYTRAL Mobilités organisent déjà la **gratuité pour les personnes les plus pauvres**.

### L'implication des habitants dans les projets de mobilité

Plusieurs participants soulignent l'**importance d'associer les habitants** aux projets de mobilité qui vont impacter les conditions de déplacement dans un quartier. Un participant met plus spécifiquement en avant l'**expertise d'usage** des habitants qui permettrait à la collectivité de ne pas répéter des erreurs qui occasionnent, par exemple, des conflits d'usage importants. Les habitants sont bien placés pour repérer ces problèmes dès le stade du projet.

Une autre participante s'interroge sur la marche à suivre pour interpeller les élus et **impulser une révision d'un plan de circulation** à l'échelle d'un quartier en partant de l'expérience des habitants.

**Jean-Charles Kohlhaas** indique que les révisions des plans de circulation de quartier font l'objet d'une concertation locale qui permet d'interpeller le Maire en amont du projet.



## Forum Citoyen : Atelier « Espaces publics »



Animatrice

Gwénaëlle Deloge



Membres du CDD

Leyla Bendridi, Ali Saber et  
Anne-Laure Meriau



Elues

Béatrice Vessiller et  
Laurence Boffet

**Leyla Bendridi** et **Ali Saber** ont introduit l'atelier en présentant comment s'est constitué le groupe de travail Espaces Publics, de la formalisation et l'appropriation du thème à la définition de sa problématique, sur la base de la Charte des espaces publics. Les actions et travaux menés tout au long de ces 2 années leur ont permis de mettre en évidence des enseignements et d'aboutir à des messages-clés : la **nécessaire prise en compte de l'humain dans l'aménagement, et la demande sociale d'espaces publics apaisés, inclusifs et concertés**. Si la notion d'apaisement a davantage été explorée à l'occasion du premier temps de discussion, l'inclusion l'a particulièrement été dans le second temps.

### L'apaisement, condition sine qua non du bien-vivre en ville

Plusieurs facteurs de mal-être dans les espaces publics ont été pointés par le CdD (**niveau sonore, bétonnisation, insécurités**), en miroir à des facteurs d'apaisement/de qualité de vie partagés (**eau, nature, cohabitation des modes et le respect de chacun**). L'une des participantes regrette la superposition des espaces publics communaux et métropolitains, qui manquent de continuité et donc de **cohérence** en matière d'aménagement, et contrevient à l'apaisement des espaces publics.

Selon **Béatrice Vessiller**, la présence de l'eau est pleinement intégrée aux réflexions autour des projets, qu'il s'agisse d'aménagement, de perméabilisation des sols, ou de laisser place à la nature.

D'autre part, la question du vivant et plus particulièrement **animale**, inexplorée par le groupe de travail (car peu remontée par les citoyens), a été largement abordée avec les participants. Si certains considèrent que les animaux sont sources d'apaisement et que des aménagements doivent être réalisés pour permettre leur bien-être, d'autres estiment qu'ils peuvent être sources de malpropreté.

S'agissant de la prise en compte du vivant et de l'animal en ville, **Béatrice Vessiller** reconnaît un manque et prend en considération cette question.

### La nécessaire prise en compte des besoins de chacun pour une ville inclusive

Les participants estiment, de concert avec le groupe de travail Espaces Publics, que la Ville doit être faite pour le « **plus petit dénominateur commun** » (et communiquer sur ce point), et ainsi **intégrer les inégalités socio-économiques et discriminations invisibles en concertant avec les citoyens**.

Pour **Laurence Boffet**, des initiatives existent pour l'intégration des publics les plus fragiles, citoyennes (boîtes à partager) comme institutionnelles (en matière de précarité menstruelle notamment).

**Béatrice Vessiller** indique que la Métropole travaille avec un bureau d'études spécialisés sur les enjeux de genre. La place des femmes, des enfants sont des sujets importants à traiter.



## Assemblée Citoyenne : On fait le bilan ensemble !

Or, certains participants pointent les Voies Vertes, ou encore le stationnement des vélos et trottinettes sur les trottoirs, comme **facteurs d'exclusion de certains publics**, et notamment les **PMR**.

En préambule, selon **Béatrice Vessiller**, le terme de « ville inclusive » est questionné par certaines personnes à mobilité réduite, qui considèrent que la locution invisibilise leurs besoins.

Au sujet des Voies Lyonnaises, **Béatrice Vessiller** avance que si elles sont dédiées à la pratique cycliste, les autres modes dont la marche à pied sont pleinement pris en compte dans l'aménagement de la Métropole, pour assurer sa marchabilité (facilité de déplacement, continuité des parcours, agréabilité, espaces de repos -bancs...). Toutefois, elle estime que ces aménagements qui permettent une séparation des modes sont importants pour assurer la sécurité de chacun (les Voies Vertes par exemple).

**Laurence Boffet** ajoute que les conflits d'usage sont la 1<sup>e</sup> préoccupation qui remonte des citoyens. Toutes deux s'accordent pour dire que des campagnes doivent être menées pour communiquer sur la bonne circulation et cohabitation des modes, et surtout vis-à-vis des piétons. Toutefois, il s'agit d'un facteur d'insécurité principalement ressenti par les personnes âgées.

Suite à ces échanges, Leyla a interpellé les élues sur la **conciliation de tous ces enjeux sur le territoire** et le caractère **utopique** de la **Charte des Espaces Publics**, qui ne contraint personne légalement.

**Béatrice Vessiller** s'appuie sur les travaux du groupe de travail Espaces Publics et les discussions auxquelles elle a assisté lors de ce forum pour affirmer la complexité de faire des choix alors que tant d'enjeux coexistent. Les espaces publics ont pour vocation de répondre aux besoins des différents publics. La Charte s'appuie sur ce principe, et cherche en ce sens à co-construire avec les citoyens les priorités auxquelles répondre.

Pour finir, selon **Laurence Boffet**, l'aménagement des espaces publics et centres-bourgs est le sujet le plus concerté car il suscite l'intérêt des métropolitains (par exemple, la Place Anatole France à Oullins). Pour une frange de la population, l'espace public est un espace de débat et d'expression, pourtant, il n'est pas considéré comme tel dans les projets conçus et menés, ni dans les aménagements mis en œuvre pour les métropolitains. Or, l'appropriation des espaces publics est essentielle.

À ce propos, **Béatrice Vessiller** ajoute que cette question d'appropriation est prise en compte, notamment dans le projet de la Rive Droite ou encore les travaux de l'Hôtel de la Métropole, qui cherchent à inclure la pratique du sport, dont la danse, par les jeunes.

**Leyla Bendridi** conclut en précisant qu'une **veille** sera menée par le groupe de travail sur l'aménagement des espaces publics par la Métropole.



## Forum Citoyen : Atelier « Densité-Habitat »



Animatrice  
**Lisa Gauthier**



Membres du CDD  
**Françoise Pelorce et Fabienne Chamoulaud**



Elu  
**Renaud Payre**

**Fabienne Chamoulaud** et **Françoise Pelorce** ont introduit l'atelier en présentant comment s'est constitué le groupe de travail, quelles avaient été les actions mises en œuvre pour recueillir la parole citoyenne, et comprendre comment est réellement vécue la densité par les habitants eux-mêmes.

À partir de ces éléments, le groupe de travail a abouti à des **critères d'acceptabilité de la densité** : la végétalisation, le confort des logements, la proximité des services publics, l'offre de transport, la convivialité... dont ils ont discuté avec les participants.

### Les raisons de la densification

Plusieurs questions ayant trait aux raisons pour lesquelles il serait nécessaire de densifier ont permis aux membres du CdD de rappeler que chaque année, il y avait près de **15 000 nouveaux habitants** au sein de la Métropole. Au-delà de ces nouveaux arrivants, on compte **25 000 personnes mal-logées**. Ainsi, il y a **d'importants et d'urgents besoins en logements**.

**Renaud Payre** précise que les personnes mal-logées ne sont pas seulement les sans-abris, mais aussi les personnes qui peuvent se retrouver dehors du jour au lendemain, qui vivent dans un logement insalubre ou illégal.

Ainsi, il est nécessaire d'apporter une solution à court et moyen termes à ces foyers qui ont besoin de se loger. Cela invite à se questionner sur la manière dont on densifie : élévation des bâtiments, reconstructions... et à rechercher de nouveaux modèles capables d'accueillir cette population.

Soit il s'agit d'accueillir ces nouveaux arrivants sur le même périmètre géographique, soit il s'agit de nouer des coopérations territoriales avec communes périphériques pour faciliter l'accueil de ces habitants. Dans le premier cas, l'enjeu de non-artificialisation des sols doit être abordé au regard des pressions qui s'exercent sur la ressource en eau. Ainsi, certains quartiers devront être densifiés, car très attractifs, et pour profiter au plus grand nombre, tandis que d'autres en seront exempts.

### La prise en compte des publics précaires.

Plusieurs participants ont lié la question du logement à celle de la précarité. Ils se questionnent au sujet des mesures à mettre en œuvre pour les sans-abris à l'approche de l'hiver, ou encore l'impact de l'évolution des compositions familiales et des violences familiales sur l'errance dans le parcours résidentiel des personnes concernées.

**Renaud Payre** répond que l'hébergement est une compétence de l'État. Pour autant, en 2023, la Métropole de Lyon a mis 2500 personnes à l'abri (40 en 2019), et 11 sites ont été ouverts pour accueillir notamment les mères isolées dans des tiny houses, sur des friches. La tâche est difficile (certain nombre de précautions sont à prendre pour vérifier l'adéquation aux normes) mais la Métropole s'engage à poursuivre ce travail, a contrario d'autres collectivités.





## La perception de la densité

Tout comme le groupe de travail l'avait établi, les participants partagent le constat selon lequel la **densité vécue (à lier à la densité visuelle) ne correspond pas toujours à la densité** réelle, elle peut être influencée par l'attachement à son quartier, le caractère ancien de la densification, etc.

Selon une participante, la question de la densification peut également être liée à la **précarité**. Or, un participant souligne qu'il est intéressant de constater que les prix de l'immobilier au m<sup>2</sup> dans les quartiers ne sont pas corrélés à leur niveau de densification. Les habitants des quartiers denses ne sont donc pas tous contraints d'y vivre pour des raisons financières, mais par choix.

## Les conditions d'acceptabilité de la densification

Les participants ont réagi aux différents critères d'acceptation de la densité tels qu'esquissés par le groupe de travail.

### ▪ *La densité apaisée : l'importance des espaces verts*

Une participante a salué les progrès réalisés en matière d'augmentation du **coefficient de pleine terre** lors de ce mandat. En revanche, elle regrette l'impossibilité de vérifier son respect, et suggère de mettre en place un coefficient de pleine terre par habitant.

Un participant, en désaccord, répond qu'un coefficient basé sur le nombre d'habitants n'aurait pas permis l'aménagement d'espaces verts dans le quartier de la Part-Dieu, car ce sont principalement des bureaux et commerces qui y sont implantés.

À contrario, il est bien possible d'intégrer le coefficient de pleine terre dans les contrats de promoteurs.

**Renaud Payre** ajoute qu'il existe en ce sens un dispositif métropolitain existant qui permet de travailler avec 25 communes. Par exemple, à Gerland, un travail est en cours avec un promoteur pour augmenter le coefficient de pleine terre.

### ▪ *La densité conviviale : un vivre-ensemble à conjuguer avec intimité*

Concernant l'importance de la convivialité dans l'acceptation de la densité, tous s'accordent sur l'importance d'avoir un gardien d'immeuble, et regrettent leur disparition progressive.

**Renaud Payre** ajoute que le gardiennage est effectivement souhaité et souhaitable. Cependant, il a un coût supporté par les locataires. Ce coût pourrait être mutualisé entre plusieurs immeubles.

Un participant estime également que la convivialité et le vivre-ensemble ne doit pas empiéter sur l'intimité de chacun. À ce propos, à Confluence, des réflexions sont en cours avec les habitants pour recréer de l'intimité dans les habitations très proches les unes des autres.

## L'association des citoyens aux projets de construction de logements

Les participants ont abordé la nécessaire **association des habitants** aux **projets de densification**, ou de **construction de logements**, à l'heure où les citoyens ne se sentent pas toujours écoutés (notamment dans l'habitat collectif, les logements sociaux...). Outre la concertation, il apparaît important pour le CdD de mener un travail sur les **représentations**, par le biais de **l'éducation populaire**, pour dépasser les inquiétudes des citoyens.

Plusieurs participants ont ajouté que des dynamiques de concertation avec les résidents existaient déjà : enquête sociologique à Confluence, concertations dans le cadre d'habitats coopératifs... Pour



## Assemblée Citoyenne : On fait le bilan ensemble !

autant, d'autres se questionnent sur la capacité de contraindre des promoteurs privés à de telles démarches d'écoute et de participation citoyenne.

**Nicolas Ferro** présente l'**expérience des ateliers d'urbanisme participatif**.

Un participant, également promoteur immobilier, répond qu'il s'agit d'une préoccupation présente dans le Livre Blanc de l'Habitat, et qu'un outil est en cours de déploiement pour développer la participation citoyenne dans ses projets.



## Forum Citoyen : Atelier « Economie »



Animatrice

**Anne-Laure Garcin**



Membres du CDD

**Henri Jacot et Dimitri Curt**



Elue

**Emeline Baume**

Henri et Dimitri ont introduit l'atelier en présentant les particularités du groupe de préfiguration Economie : sa constitution, son cheminement, ses partis-pris et sa méthode de travail exploratoire.

Dans un premier temps, **Emeline Baume** se dit satisfaite que le CdD se soit saisi du sujet de l'économie, et notamment celui de sa popularisation. Selon elle, un enjeu réside dans l'adaptation et le changement de modèle du territoire pour assurer l'accès de tous les habitants aux composantes essentielles de la vie, malgré les réalités socio-économiques qui coexistent.

**Emeline Baume** travaille avec de nombreux acteurs, et estime que ce sujet est insuffisamment traité, alors même qu'il remonte des préoccupations énoncées indirectement par les citoyens, les représentants syndicaux, ou directeurs d'entreprises.

Ils ont par la suite décliné et précisé chacun des thèmes de travail, issus de leur réflexion et identifiés comme structurants, à savoir :

### L'importance de l'emploi dans le triptyque « J'habite, je travaille, je me déplace »

Au sujet de l'emploi, la Métropole travaille par bassin de vie, les acteurs sont organisés et portent chacun des données, des informations (femmes, jeunes...).

**Emeline Baume** a abordé la question de l'insertion et du social, à l'heure où il existe un besoin de maintenir et de développer les acteurs productifs sur le territoire. L'accompagnement à l'emploi se concentre sur les filières qui portent davantage les enjeux de transition : agriculture alimentaire, énergie, mobilités, textile, santé, chimie, construction, etc. Ces filières sont priorisées suite à un diagnostic déclinant leur structure, mode de fonctionnement, et difficultés de recrutement (employabilité, travail avec la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi (MMIE) et auprès des jeunes diplômés d'écoles...).

En parallèle, des négociations sont en cours avec la Préfète pour mieux accompagner les personnes qui sont peu employables.



## La popularisation du sujet de développement économique et de son articulation avec la transition écologique

Face à la méconnaissance, voire au scepticisme quant à l'action réelle de la Métropole en faveur de la transition écologique et du changement de paradigme à impulser, **Emeline Baume** répond que la Métropole accompagne au changement et tente d'initier des dynamiques, bien qu'elle subisse le modèle de développement économique actuel (« prédateur »).

Selon le CdD, il existe un enjeu à comprendre ces nouveaux modèles de transformation, et à s'inspirer des expériences positives pour mieux accompagner le changement.

Par exemple, la Métropole agit aujourd'hui auprès du secteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), par plusieurs leviers : la recherche de lieux pour faciliter l'économie circulaire, la mutualisation des outils de production et des salariés via des pôles de compétences (approvisionnement, mobilités actives, bâtiment...).

## La nécessaire territorialisation de l'action en faveur d'un nouveau paradigme de développement économique en lien avec la transition écologique et la justice sociale

Concernant le rééquilibrage territorial, **Emeline Baume** avance qu'il existe des besoins non couverts dans les territoires.

La question du développement du territoire confronte, également, la question des inégalités sociales, et des dynamiques sociales en cours qui se jouent.

Cette question de la territorialisation invite les participants à réfléchir à l'adaptation de l'emploi aux besoins des territoires, et aux qualifications des résidents des quartiers où s'implantent ces pôles d'activités (exemple du quartier des Buers).

**Emeline Baume** questionne les conditions nécessaires pour pouvoir transformer la ville pour maintenir l'économie de proximité, et souligne qu'il arrive que les choses ne soient pas faites dans le bon ordre (exemple de la Presqu'île).

Selon elle, l'urgence actuelle réside dans la lutte contre les inégalités territoriales, car beaucoup d'entreprises risquent de fermer prochainement, posant ainsi des questions d'ordre social.



## Conclusion

En conclusion, les 6 vice-présidentes et vice-présidents présents lors du Forum citoyen étaient invités à partager en quelques mots leur ressenti à l'issue des échanges de la matinée et leur vision de l'intérêt de contributions citoyennes pour les projets à venir de la Métropole.



**Emeline Baume, Vice-Présidente de la Métropole à l'Economie, l'Emploi, le Commerce, le Numérique et la Commande publique** a remercié celles et ceux

qui se sont déplacés pour cette Assemblée de restitution.

Elle retient des discussions auxquelles elle a assisté la nécessité de **regarder comment sont vécues les transformations** (développement d'activités productives, mutations économiques, arrivée de nouvelles entreprises...) par les citoyens.

Un travail de « **popularisation** » (pour reprendre le terme du groupe de travail Economie) auprès de chacun des bassins de vie **de ce que réalise la Métropole auprès des entrepreneurs** méritera certainement d'être mené sur ces questions.



**Béatrice Vessiller, Vice-Présidente de la Métropole Urbanisme et cadre de vie** a tenu à remercier les participants. Concernant les

échanges sur les espaces publics, elle retient **l'entrée humaine et l'inclusion de tous** (enfants, jeunes, PMR, personnes âgées, femmes), ainsi que la prise en compte de la **question animale**.

Pour les intégrer, il est nécessaire de développer des **projets co-construits** où chacun écoute les attentes d'autrui et exprime les siennes, pour aboutir à des **aménagement appropriés et faire société dans les espaces publics**.



**Jean-Charles Kohlhass, Vice-Président de la Métropole Déplacements, intermodalités et logistique urbaine**, a pointé la difficulté de débattre du sujet complexe et technique des mobilités.

L'intérêt de l'écoute citoyenne est de **partir de l'expérience** de chacun. Mais sur de tels sujets, **l'apport de connaissances et d'expertises techniques** par des professionnels est essentielle pour débattre des choix à réaliser. Des panels citoyens ont déjà été menés dans cet esprit de formation des participants. Il invite les citoyens à participer aux nombreuses concertations à venir en 2024, en particulier à l'occasion de **l'enquête publique sur le plan de mobilité**.



**Renaud Payre, Vice-Président de la Métropole- Habitat, Logement social et Politique de la ville**, a remercié les habitants mobilisés.

Il a salué les débats menés sur les questions de densité, qui ont permis d'aborder les raisons de la densification, les manières de construire différemment et d'autres sujets très précis comme le coefficient de pleine terre, le sans-abrisme....

Ces réflexions ont mis en évidence la **nécessité de conduire un débat à l'échelle de la Métropole** sur les **principes d'aménagement** du territoire, **et ce qui compte le plus pour les citoyens** : la desserte en transports, la proximité de services, les commerces... pour penser la ville, l'aire urbaine, et le carré métropolitain de demain !



**Fabien Bagnon, Vice-Président de la Métropole Voirie et Mobilités actives** a apprécié **pouvoir discuter de manière apaisée des mobilités**.

En effet, il s'agit d'un sujet (comme tout sujet impactant les espaces publics) qui déchaîne souvent les passions.

Les préoccupations des citoyens se concentrent avant tout sur les **enjeux de conflits d'usage**, qui nourrissent la tension sociétale grandissante sur l'espace public. Il s'agit d'un sujet de **civisme**, de respect, en plus de celui du développement des alternatives à la voiture individuelle.





Pour finir, **Laurence Boffet, Vice-Présidente de la Métropole Participation et initiatives citoyennes** a tenu à remercier l'ensemble des membres du CdD, des élus présents, des services qui ont travaillé sur cette instance. Elle rappelle qu'il est important d'avoir des agents qui travaillent sur ces sujets, et de les mettre en avant.

Quant au CdD, il n'est jamais aisé de lui trouver une place pertinente et intéressante au sein du fonctionnement de la Métropole. Pour constituer une instance participative structurante et traverser les mandats, **le CdD doit poursuivre son travail d'amélioration**, au fur et à mesure des évolutions sociétales.

Laurence Boffet rappelle que la **démocratie prend du temps, et salue tous ceux qui s'y consacrent**. Le temps politique et le temps de la réalisation des projets sont déconnectés, le CdD porte donc un enjeu de pérennité pour faire valoir ses propositions, et défendre ses opinions. Il faut apprendre le combat et le débat.

Enfin, elle profite du renouvellement du CdD pour inviter tous ceux qui le souhaitent à rejoindre l'instance.

